



Stéphane DAVID
Directeur Général des Services

Madame, Monsieur,

☎ 03.84.20.54.50
✉ dgs@cc-villersexel.fr

Objet : Information sur le tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022

Madame, Monsieur,

Le tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comprend :

- La collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en porte en porte
- La collecte du bac jaune en porte à porte tous les 15 jours
- Les points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte du verre
- L'accès en déchetterie

Le SCODEM des 2 rivières comprend 3 Communauté de communes :

- La Communauté de communes des 2 vallées vertes qui a opté pour la levée le 1^{er} janvier 2021
- La Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois à la levée depuis l'origine
- La Communauté de communes du Pays de Villersexel qui passera à la levée au 1^{er} janvier 2022

Il y a donc une nécessité d'harmoniser le type de collecte et de tarification. A service identique pour les 3 collectivités, tarif identique.

Par ailleurs, le renouvellement du parc de véhicule de collecte s'avère nécessaire. L'achat de véhicule pour la collecte au poids occasionne un surcoût. La levée permet ainsi de réduire les charges.

En outre, le maintien de la pesée ne se justifie plus. Lors de sa mise en place, l'objectif était de réduire drastiquement la quantité de déchets qui était auparavant enfouie et aujourd'hui incinérée.

La levée présente 2 avantages :

- Le tri est globalement mieux fait donc mieux valorisé
- Il y a moins de dépôts sauvages

Ces constats sont faits depuis de nombreuses années par la Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois.

Nous avons également constaté que le système de la pesée n'était pas toujours équitable. De nombreux foyers n'ayant aucune pesée sur un semestre voire sur une année. Or, il est impossible de ne produire aucun déchet ménager. La levée sera plus équitable car la tarification inclura 12 levées par an.

Ainsi, la nouvelle tarification pour 2022 implique plusieurs évolutions :

- L'abandon du système de pesée, la facturation passant à la levée.
- 12 levées par an sont comprises dans l'abonnement.
- La taille du bac est adaptée à la composition du foyer.

Les dotations en bacs selon la composition des foyers sont les suivantes :

| Composition du foyer | Dotation |
|-------------------------|----------|
| 1 personne | 80 L |
| 2-3 personnes | 140 L |
| 4 personnes et + | 240 L |
| 6 personnes sur demande | 360 L |

La nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

| Part fixe (Accès au service) | Part fixe selon taille de bac (Inclus 12 levées par an) | | Part variable à la présentation (À partir de la 13 ^{ème} levée) |
|---------------------------------|--|-------|---|
| 130 € | 80 L | 28 € | 2,30 €/levée |
| | 140 L | 42 € | 3,50 €/levée |
| | 240 L | 84 € | 7 €/levée |
| | 360 L | 126 € | 10,50 €/levée |

Pourquoi cette augmentation ?

Elle s'explique par une répercussion des tarifs appliqués par le SCODEM des 2 rivières pour la collecte et par le SYTEVOM pour le traitement. Ces 2 structures ont augmenté leurs coûts de prestation et notamment le SYTEVOM (+9 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2021).

Cette forte augmentation est liée :

- Au renouvellement du marché du SYTEVOM pour l'enfouissement des déchets avec des tarifs moins intéressants que le précédent contrat.
- Au surcoût lié à l'épidémie de COVID-19
- Au lancement de la construction du nouveau centre de tri des déchets qui verra le jour en 2027



- A la forte augmentation de la taxe générale des activités polluantes (TGAP) découlant de la loi de finances pour 2021.

La nouvelle grille tarifaire pour 2022 a été conçue pour faire face à ces phénomènes et pour pouvoir absorber d'éventuelles nouvelles hausses sans augmenter la redevance pour l'utilisateur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Villersexel, le 27 octobre 2021

Le Président,



Daniel CLERC